

## Collecte et recyclage des déchets d'agro fourniture : nouvel accord-cadre entre A.D.I.VALOR et le MEEM

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat (MEEM) et A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels, pour la VALORisation des déchets agricoles) ont validé aujourd'hui **un nouvel accord-cadre pour la période 2016-2020**.

Cet accord a été signé par Marc MORTUREUX, Directeur Général de la Prévention des Risques (MEEM), et Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR, à l'occasion d'une réunion organisée à l'APCA<sup>1</sup>.

Elaboré avec les services de l'ADEME et de la DGPR, l'accord-cadre pluriannuel définit les engagements et objectifs mutuels d'A.D.I.VALOR et des pouvoirs publics. Cet accord reconnaît et précise le fonctionnement de **l'organisation volontaire** de la collecte et la valorisation des déchets d'agro fourniture (principalement plastiques et emballages usagés), qui a été mise en place depuis 2001 par **l'interprofession agricole**, sous l'égide de l'éco-organisme A.D.I.VALOR.

### Objectifs 2011-2015 atteints

C'est le **troisième accord** signé entre le Ministère et A.D.I.VALOR ; le premier couvrait la période 2003-2011, le second la période 2011-2015.

Les résultats sont éloquentes et les **objectifs fixés** par l'accord précédent **atteints voire dépassés** : en 2015, 71 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés ont été collectés. Le **taux moyen de collecte**<sup>2</sup> des plastiques et emballages usagés **est estimé pour 2015 à 61%**. Il dépasse les 80% pour les programmes de collecte les plus anciens (83% pour les emballages vides de produits phytopharmaceutiques, 83% pour les emballages d'engrais et fertilisants).

**Grâce au tri à la ferme, 92% des plastiques et emballages collectés ont été recyclés. Le taux moyen de recyclage**<sup>3</sup> des plastiques et emballages usagés **est estimé pour 2015 à 56%**. Il atteint 71% pour les films plastiques et 80% pour les emballages d'engrais (big bags, sacs plastiques).

Enfin, depuis 2001, 10 900 tonnes de produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) ont été collectées et éliminées, plus de 90% des stocks historiques ont été résorbés et une filière pérenne et autonome de collecte et d'élimination a été mise en place.

---

<sup>1</sup> Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

<sup>2</sup> Taux de collecte : quantité de déchets collectés / quantité de déchets produits

<sup>3</sup> Taux de recyclage : quantité de déchets recyclés / quantité de déchets produits

Le périmètre du dispositif s'est par ailleurs élargi avec le **lancement de nouveaux programmes** de collecte :

- En 2012, emballages en papier utilisés pour les semences certifiées (notamment céréales, maïs, tournesol).
- En 2013, ficelles et filets utilisés pour le conditionnement des fourrages.

### Des objectifs ambitieux pour 2020

Le nouvel accord-cadre vise, **en 2020**, un **taux de collecte moyen de 78%** et un **taux de recyclage moyen de 74%**.

Les quantités d'emballages et de plastiques collectés devraient atteindre **près de 90 000 tonnes en 2020**, soit une **augmentation de 26% par rapport à 2015**.

Le **taux de recyclage** devrait atteindre 83% pour les programmes mis en place entre 2001 et 2011, 47% pour les programmes initiés après 2011. Pour chaque catégorie de déchet issu de l'emploi des produits de l'agro fourniture, le nouvel accord précise les taux de collecte et de recyclage visés pour 2020.

**L'extension du périmètre de collecte** se poursuit également : filet paragrêle en arboriculture, équipements de protection individuelle chimique usagés, etc.

**A.D.I.VALOR et ses partenaires s'engagent** à accorder une attention particulière aux thématiques suivantes :

- Promotion de l'éco-conception des produits de l'agro fourniture et de l'éco-modulation des barèmes des éco-contributions.
- Prise en compte du principe de proximité pour les opérations de recyclage.
- Accompagnement technique à la mise en place de filières pérennes de gestion des intrants agricoles en fin de vie dans chaque département d'Outre-mer.

En parallèle, **le Ministère s'engage à appuyer et soutenir A.D.I.VALOR et ses partenaires** dans les différentes actions mises en œuvre, notamment :

- Informer et consulter A.D.I.VALOR de toute évolution réglementaire pouvant impacter les opérations de collecte et de valorisation.
- Accompagner A.D.I.VALOR et ses partenaires dans leurs démarches visant à étendre le champ des déchets des produits de l'agro fourniture collectés, à développer le recyclage et à promouvoir l'éco-conception des produits de l'agro fourniture.
- Encourager et inciter les metteurs sur le marché de produits d'agro fourniture à s'engager dans des systèmes individuels ou collectifs de gestion de la fin de vie de leurs produits, notamment en participant aux filières mises en œuvre par A.D.I.VALOR.
- Sensibiliser et encourager l'ensemble des acteurs de la sphère publique (établissements publics, collectivités territoriales, administrations) à apporter leur appui à l'organisation locale des filières mises en œuvre par A.D.I.VALOR.

Un **comité de suivi, animé par l'ADEME**, sera mis en place pour évaluer périodiquement le **degré de mise en œuvre des engagements respectifs des parties**.

## L'agriculture française exemplaire

**300 000 exploitants agricoles trient** et nettoient leurs plastiques et emballages usagés, dès la fin de leurs utilisations. Ils les déposent ensuite dans l'un des **7 000 points d'apport** mis à leur disposition par les **1 300 opérateurs de collecte** partenaires d'A.D.I.VALOR, principalement des coopératives et des négociants agricoles.

Pour Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR et agriculteur dans l'Oise, « *c'est un motif de grande fierté : les agriculteurs, éleveurs, arboriculteurs et maraichers français sont de véritables trieurs recycleurs. La Ferme française est aujourd'hui à la pointe dans la gestion de ses déchets. Elle est une référence, tant au niveau européen que mondial* ».

## Un exemple concret d'économie circulaire

**95% des plastiques et emballages usagés collectés seront recyclés en 2020** : il s'agit principalement de polyéthylène basse densité (PEBD - films plastiques), de polypropylène (PP - ficelles et big-bags) et de polyéthylène haute densité (PEHD - bidons, filets).

Le recyclage de ces matières participe pleinement à la transition de la France et de l'Union européenne vers une économie circulaire. Il permet en effet de limiter l'utilisation des ressources et les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les engagements d'approvisionnement d'A.D.I.VALOR ainsi que la mise en place de partenariats durables avec les industriels du recyclage ont favorisé l'installation de **nouvelles unités de recyclage en France**.

La qualité des résines recyclées est en amélioration constante. Les **applications possibles pour les matières plastiques recyclées s'élargissent** :

- sacs-poubelle, bâches pour la construction pour le PEBD,
- pièces de construction, multiples applications pour le PP,
- tubes plastiques, gaines électriques et mobilier urbain pour le PEHD.

« *L'initiative A.D.I.VALOR est un précurseur des démarches d'Engagement pour la Croissance Verte. C'est un exemple concret de mobilisation de la profession agricole en faveur d'une économie circulaire* », se réjouit Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR

## Le succès d'une initiative volontaire de l'ensemble d'une profession

Ces résultats et objectifs démontrent plus que jamais **l'exemplarité de la filière agricole** en termes de gestion de ses déchets, fruit de l'implication de tous les acteurs de la chaîne.

Le fonctionnement de la filière repose en effet sur le principe de **responsabilité partagée entre les différents acteurs**, dont les rôles sont rappelés dans le document de l'accord-cadre :

- Les **metteurs sur le marché, industriels et importateurs**, contribuent au financement des programmes de collecte et de traitement des déchets de produits de l'agro fourniture collectés séparément, par le versement d'une contribution financière pour chaque produit et/ou emballage de produits mis sur le marché,
- Les **distributeurs** sont chargés d'organiser la réception, le regroupement et l'entreposage des déchets issus des produits de l'agro fourniture qu'ils distribuent, dans l'attente de leur enlèvement en vue d'un traitement, organisé par A.D.I.VALOR. Ils sont également chargés d'assurer la sensibilisation, l'information des utilisateurs professionnels, notamment sur les lieux et dates de collecte,
- Les **utilisateurs professionnels** préparent leurs déchets de produits d'agro fourniture, les entreposent sur l'exploitation et les apportent aux dates et lieux qui leur sont indiqués par leurs distributeurs,
- Les **Chambres d'Agriculture et les autres organismes de développement agricole** accompagnent cette démarche par des études préalables, des actions de sensibilisation des utilisateurs professionnels et l'animation de schémas collectifs de collecte à l'échelle départementale ou régionale.

**A.D.I.VALOR, éco-organisme au service des différents partenaires**, est chargé d'organiser et coordonner les opérations de collecte et traitement de ces déchets de produits de l'agro fourniture, et d'assurer la sensibilisation et l'information des différents acteurs.

Pour Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR, « **L'agriculture française est exemplaire dans la gestion de ses déchets. Ce nouvel accord-cadre est la preuve que les agriculteurs, les distributeurs (coopératives et négociants) et les industriels restent mobilisés pour améliorer encore ces résultats** ».

Plus d'information sur : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

Banque [d'images](#).

Rapport d'activité 2015 [téléchargeable](#).

Contact Presse : Rodolphe Seyrig  
[r.seyrig@adivalor.fr](mailto:r.seyrig@adivalor.fr)  
tél : 04.72.68.93.80

## A propos d'A.D.I.VALOR

### La filière française de gestion des déchets d'agro fourniture, une démarche volontaire et exemplaire

A.D.I.VALOR (Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

Le fonctionnement de la filière repose sur le **principe de responsabilité partagée** entre les acteurs de l'agro fourniture :

- **330 metteurs en marché**, fabricants et importateurs, contribuent au financement de la filière,
- **1 300 opérateurs de collecte** (90% sont distributeurs) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, soit 7 000 dépôts et sites de collecte en France,
- **300 000 agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs plastiques usagés, aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

Avec l'appui des Chambres d'agriculture et du réseau FNSEA.

La **gouvernance** d'A.D.I.VALOR implique tous les acteurs de la profession : agriculteurs, distributeurs et industriels, dont les organisations représentatives sont actionnaires d'A.D.I.VALOR.

L'ensemble des **programmes de collecte** conduit à intervenir sur **trois flux de déchets** de l'agro fourniture :

- Les **emballages vides** (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène) ;
- Les **plastiques usagés** (films, ficelles, filets) ;
- Les **déchets dangereux** (PPNU, déchets d'effluents phytopharmaceutiques).

Le **financement** est assuré par les metteurs en marché des produits (fabricants ou importateurs) au travers d'une éco-contribution appliquée sur les produits neufs et par les recettes liées à la cession de matériaux recyclables.

Les **pouvoirs publics** français, le Ministère en charge de l'agriculture, le Ministère en charge de l'environnement, notamment au travers de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ont, dès l'origine, apporté un soutien à cette filière volontaire.

#### Que peut-on faire avec des plastiques et emballages recyclés?

- 100 kg de films usagés = 650 sacs poubelles
- 5 big-bags = 5 hourdis pour le bâtiment
- 5 bidons de 10 litres = 1 mètre de tube pour l'industrie

Plus d'information sur [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

## Les actionnaires d'A.D.I.VALOR :



Les **Chambres d'Agriculture** sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



L'Association **de Récupération et le recyclage des Emballages de Semences** (ARES) a été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des Semences pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leurs participations, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.



**COOP de France Métiers du grain** fédère l'ensemble des coopératives de collecte de grains et de distribution d'approvisionnement aux agriculteurs. Au service de leurs adhérents coopérateurs, elles garantissent un conseil de qualité, respectueux de l'environnement et de la santé des hommes pour améliorer la performance des exploitations et la qualité des produits.



**COVADA** a été créée par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables. L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.



Le **Comité français des Plastiques en Agriculture** (CPA) regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100% APE.



La **Fédération du Négoce Agricole** (FNA) est l'organisation représentative des entreprises de négoce agricole en France (400 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...) tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires.



La **Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)** est une fédération de fédérations départementales et d'associations spécialisées par production. Elle regroupe 60 % des agriculteurs. Son organisation repose sur une triple représentation basée sur l'idée de représenter les hommes, les produits et les territoires.



Le Groupe **InVivo** réunit 216 coopératives, qui rassemblent elles-mêmes plus de 300 000 agriculteurs. Il emploie 8 200 collaborateurs dans 29 pays. InVivo intervient dans quatre grands domaines d'activités : Agriculture (semences, agro fourniture, commerce international des grains), Nutrition et Santé Animales, Distribution Grand Public, Vin. Son chiffre d'affaires 2014-2015 s'est élevé à 5,7 milliards d'euros.



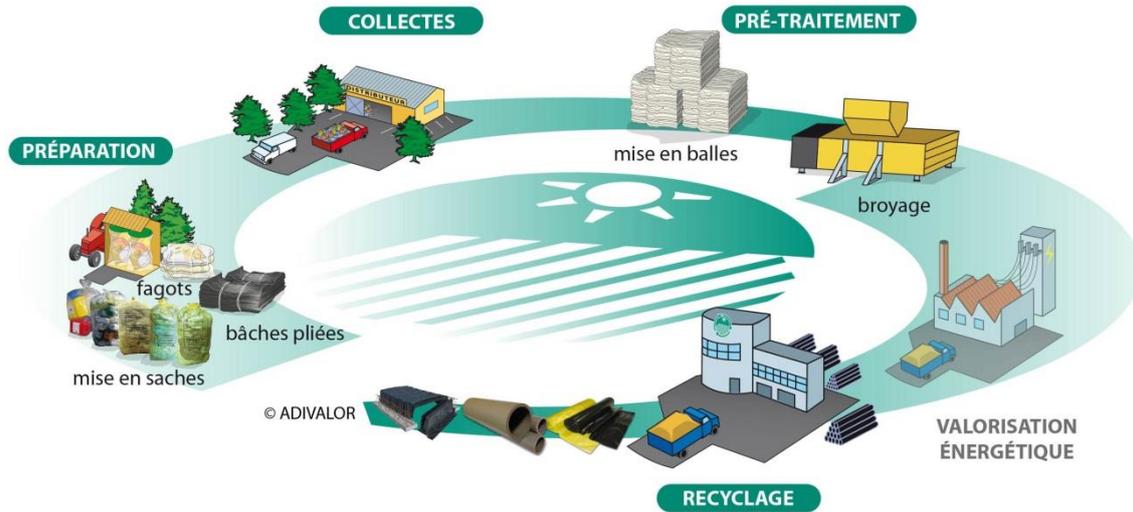
Créée par les adhérents du syndicat de l'hygiène et de la détergence (AFISE), **Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène (SEPH)** contribue au financement du programme de collecte des emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier.



Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), la **Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements (SOVEEA)** regroupe 123 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements.

**PHOTOS** (disponibles via ce [lien](#)):

- **Economie circulaire :**



- **Agriculteur trieur**



- **Plastiques triés préparés pour la collecte**



- **Apport sur les points de collecte**



- **Plastique recyclé**



- **Objets en plastique recyclé:**



